CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E197752** **VALABLE JUSQU'AU** **22/05/2027**

ÉDITÉ LE 28/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2018

Raison sociale : O BULLES SERVICES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 20/04/2024

Capital : 1 000

1 BIS CHEMIN DE LA BUTTE
91160 CHAMPLAN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 839 124 609 00026

Code NACE : 8129B

Numéro caisse de congés payés : 2222315

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J03341V

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J03341V

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : **Fax :**

Portable : 06 29 42 54 53

Responsabilité légale :
HUON YOHANN GÉRANT

Site Internet : http://www.obullesservices.fr

E-mail : obullesservices@sfr.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 249 170 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9152	Piscines d'habitations privées	2	23/05/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/04/2026 16:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.